

RÉSIDENCE DU RUANDA.

N° 3080/A.E.7

C O P I E .U R G E N T .

OBJET:

Ravitaillement M.O.I.

RUHENERI



24279

Monsieur le Directeur Général,
 Monsieur le Directeur,
 Monsieur le Chef de Mission,

Me référant à ma lettre n° 3000/A.E.7 du 5 écoulé et subsidiairement à votre lettre collective du 23 août dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Vice-Gouverneur Général vient de me faire tenir sa réponse à la question soulevée.

Cette haute autorité estime ne pouvoir retenir la solution préconisée et qui tendait à l'introduction d'une disposition complémentaire dans l'ordonnance législative du 26 mars 1942 en limitant l'accès des marchés aux employeurs miniers jusqu'au moment où ceux-ci auraient assuré l'approvisionnement en vivres nécessaires à leur M.O.I.

Cette mesure, en effet, reconnaîtrait aux intéressés un monopole d'achats, portant ainsi atteinte à la liberté du commerce. Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi ajoute:

"Dans les circonstances actuelles, je ne vois aucun inconvénient "au contraire, à la constitution d'un "Pool" par les organismes miniers du "Territoire en vue d'effectuer leurs achats de vivres en commun. Ce "Pool" leur "permettra de faire face aux exigences injustifiées des commerçants. Cette "mesure, combinée avec quelques importations de vivres du Congo Belge, ramènera "à mon avis les prix locaux à un niveau normal, d'autant plus qu'actuellement "aucune sortie de vivres du Ruanda-Urundi n'est autorisée; par leur attitude "ferme les employeurs obligent les commerçants à liquider leurs stocks à "des prix normaux".

Vu ces considérations, il serait souhaitable que nous puissions avoir un entretien afin d'arrêter de commun accord le calendrier des marchés ainsi que leurs modalités. Je vous suggère le samedi 16 courant vers 10 h.30' comme date de cette réunion, laquelle se tiendrait en mon Office.

Veuillez agréer, Monsieur le, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Résident du Ruanda
sé: G. SANDRART.-

Monsieur le Directeur Général: SOMUKI - GEORUANDA
Monsieur le Directeur : MINETAIN - U.M.H.K.
Monsieur le Chef de Mission : COREM.

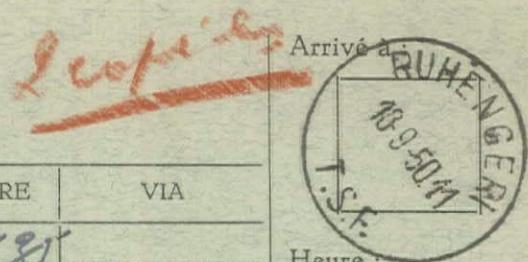
Territoire de - - - - -
 Tableau des marchés du - - - - -
 à - - - - -

Mieu du marché	Date	Surveillance européenne du marché	Catégorie de vivres cédés	Tonnage	Prix	Acquéreur.
				Tonnes	frs	
<u>Exemple:</u>						
Mutura	2-10-50	Rensonnet	haricots	2	2	Abdallah pour de Borchgrave, mandataire Géoruan Corem
			pois	10	2	
			maïs	1	1	

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
6	Kigali	315318	18	0830	
Mentions de service : TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.					
<i>etat</i> <i>IRET</i> <i>territoire rufengeri</i>					
<i>La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).</i>					



Heure :

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- IC Collationnement

315318/ Je vous confirme instructions
 entre entretien ~~sur~~ organisation acceptée
 et efficient marchés vires stop madresser
 urgence nouveau calendrier marchés avec
 estimation quantité approximative par catégorie
 et ~~date~~ ^{date} pour que dates marchés
 soient rapprochées manière à acquérir
 rapidement maximum des disponibilités
 en veux honorer quantités prescrites par autorisa-
 tions de l'ordres - résident

Note sur établissement des prévisions en VIVRES DISPONIBLES pour la vente en territoire de Ruhengeri.

(Principaux vivres secs : Pois, haricots et froments, sorgho.)

Pois et haricots : Sorgho : Froment :

Ventes totales de l'année 1949	:	1.690	:	110	:	1.450	:
Exportations indigènes pratiquement incontrôlable (Uganda & Terri. voisins.)	:	200	:	100	:	200	:
Achats effectués en 1949 (chiffres certains)	I.490	:	10	:	I.250	:	Vente en Juillet
Achats de la I ^e saison 1950 (arrestés Juins)	235	:	50	:	376	:	416
Prévisions 2 ^e saison : 1950 (lettre A.T. 906 A.E. du 18 juillet 50)	500	:	100	:	300	:	
Total prévisions ci-dessus et achats fin juin.	735-	:	150	:	676	:	
Déférence ventes 1949 - 1950 prévue	- 755	:	+ 140	:	- 574	:	

Soit au total une différence de - I.189 Tonnes

Les prévisions du 18 juillet transmises par l'A.T. doivent être prudentes car :

quelques déficiences dans les récoltes de la première saison ont été signalées (par ex. : Récolte MODESTE de pois et haricots signalée dans rapport agri mensuel de Mars 1950).

Ces déficiences ont eu effectivement une influence sur le chiffre des marchés. Cette différence apparaît dans les relevés mensuels du I^e Semestre 1950 - Il fallait donc en tenir compte.

En 1949, notre population s'est accrue de 4.492 unités ce qui à raison d'un demi Kg. seulement de vivres secs par bouche jour représente une augmentation de consommation annuelle de 820 Tonnes. Tout laisse croire que la population en 1950 augmentera au moins d'autant. De ces 820 Tonnes nous devions aussi tenir compte dans nos offres.

Conclusion : - une différence de I.189 Tonnes.
- une augmentation de consommation de 820 Tonnes.
- une diminution des ventes du I^e semestre

3691

Il eut été imprudent de prévoir plus, sans être certain de pouvoir tenir ses promesses. Mi septembre nous espérons bien pouvoir vendre un peu plus que prévu

Ruhengeri 15/9/1950

L'Agronomie Principal
J.LENS.

A Monsieur l'Agronomie de Résidence (2 ex.)
C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de
Territoire - Ruhengeri.

JB